



Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

PAYS : LAOS **Ville:** Vientiane
Nom de l'établissement: lycée français Josué-Hoffet
Secteur géographique: Asie-Pacifique

OBJET : adoption de l'ordre du jour.

ACTE N° 2014-12-15-06 /2015 portant sur:

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du CR du conseil précédent.
3. Mise en place des instances
4. Adoption CR conseil d'école
5. Adoption du règlement intérieur primaire
6. Adoption du règlement intérieur secondaire
7. Point sur la rentrée
8. Adoption du règlement cantine
9. Questions diverses

Le Conseil d'établissement dans la séance du 15 décembre 2014

- Vu (D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 14 membres étaient présents sur les 15 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 14 présents 14 votants
Suffrages exprimés : 14 **pour** 0 **contre**
Suffrages non exprimés: 0
Abstention : 0.

Résultat :

Avis favorable

-avis défavorable

partage des voix

Date: 15 décembre 2014

Le président du conseil d'établissement,

Signature :

Le Proviseur